

# NOS VICINAUX

Périodique bimestriel pour le personnel de la S.N.C.V.



Le bâtiment de la direction du Groupe du Hainaut, place Léopold à Mons, au terminus des lignes d'autobus vicinales et face à la gare de la S.N.C.B. (Photo E. Roels)



# PARC D'AUTOBUS

## LES ACQUISITIONS DE 1977

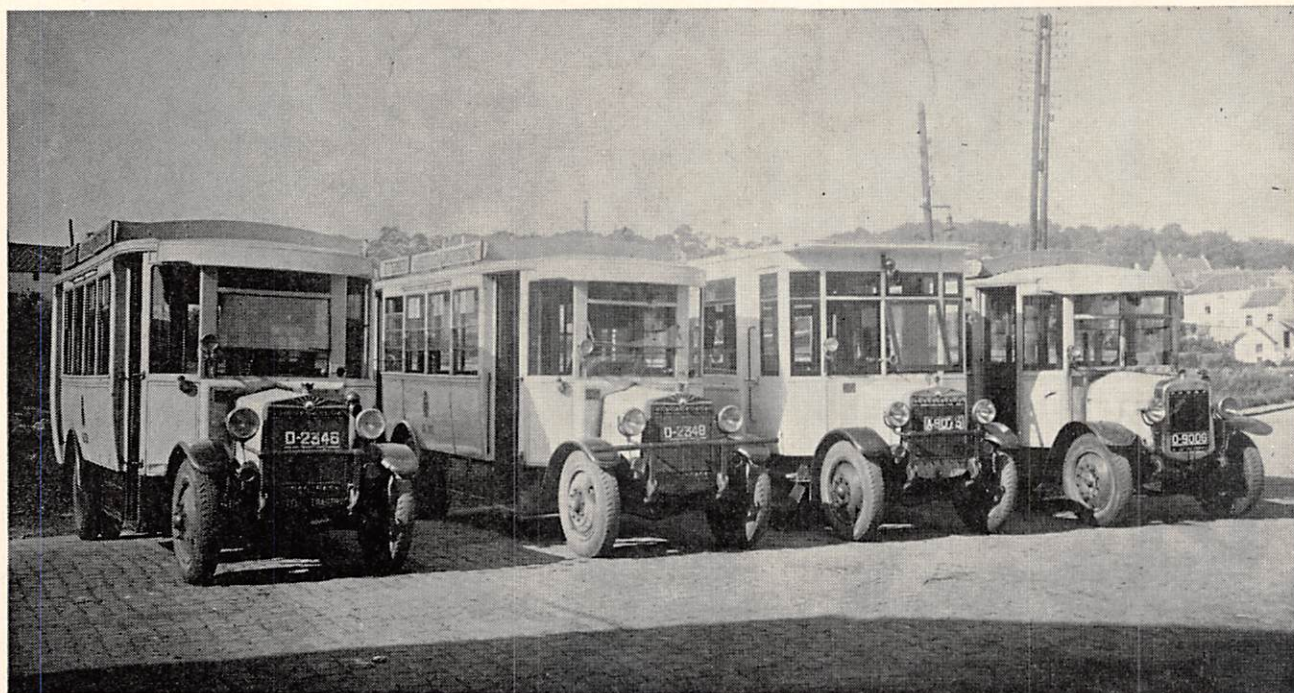
Pour permettre de se faire un tant soit peu une idée du chemin parcouru en matière de construction d'autobus, depuis la mise en exploitation des premières lignes d'autobus de la S.N.C.V. en 1925, nous avons illustré notre article de deux photos caractéristiques.

Le matériel que l'industrie automobile mettait à l'époque à notre disposition était bien fruste par rapport au matériel actuel. Les premiers autobus de la Société, représentés sur la photo « rétro », étaient construits avec carrosserie en bois et étaient équipés d'un moteur à 4 cylindres sans soupapes, d'une puissance d'environ 40 CV. Seules les roues arrière étaient dotées de freins. Ils offraient place à 34 voyageurs.

Au 31 décembre 1977, notre parc d'autobus comptait 2.316 unités; par rapport à la situation de fin 1976, une diminution de 27 unités est à noter.

Au cours de l'exercice écoulé, 223 nouveaux autobus ont été mis en service. Ils se répartissent comme suit :

- a) **autobus urbains :**
  - 12 Van Hool-Cummins AU 194.
- b) **autobus interurbains :**
  - 23 Van Hool-Daf AI 119/2;
  - 143 Volvo-Jonckheere B 59;
  - 44 Van Hool-Daf A 120;
  - 1 Leyland-Jonckheere B 21.



De gauche à droite, trois autobus sur châssis Auto-Traction, carrosserie Franco-Belge, et un autobus sur châssis Scemia, carrosserie Energie. Les deux premiers et le quatrième datent de 1925, tandis que le troisième doit dater de 1928.

Quoiqu'une comparaison entre les caractéristiques des premiers autobus de la Société nationale et celles des autobus récents ne soit pas à faire, nous ne pouvons cependant nous empêcher de citer, à titre de curiosité, quelques-unes des conditions principales auxquelles devaient répondre, par exemple, les autobus mis en circulation en 1977 :

- un moteur développant une puissance minimale de 200 ch. DIN à une vitesse ne pouvant dépasser 2.250 t/min. et ayant une cylindrée minimale de 11 l. sans suralimentation; cette cylindrée pouvant être réduite si le moteur est suralimenté en air;
- une suspension pneumatique intégrale;
- une direction assistée;
- une boîte de vitesse complètement automatisée, permettant un couple à l'entrée de 85 mkg;
- des garnitures de frein d'une épaisseur minimale de 19 mm, tant pour l'essieu avant que pour l'essieu arrière, et d'une largeur minimale de 150 mm pour l'avant et de 200 mm pour l'arrière;
- des régleurs automatiques de frein;
- un ralentisseur incorporé à la boîte de vitesses;
- un alternateur de 100 ampères au minimum.

Les 12 Van Hool-Cummins AU 194 sont le solde d'une série livrée à partir de 1976 ; leurs caractéristiques furent publiées dans notre numéro 187 de mars-avril 1977. En ce qui concerne les Van Hool-Daf AI 119/2 et une première série de Volvo-Jonckheere B 59, un article y a été consacré dans notre numéro 181 de mars-avril 1976. Une carrosserie rénovée caractérise la nouvelle série de Volvo-Jonckheere B 59 et les deux nouveaux types d'autobus de 1977, à savoir le Van Hool-Daf A 120 et le Leyland-Jonckheere B 21; ce dernier est le prototype d'une série de 25 véhicules.

La forme plus élégante des récents autobus attire immédiatement l'attention. Elle a été réalisée par un meilleur agencement des quatre faces du véhicule et par un nouvel arrondi de la toiture.

La ceinture a été abaissée pour permettre la mise en place de glaces plus grandes aussi bien en hauteur qu'en largeur, augmentant encore la luminosité à l'intérieur du véhicule. La calandre a été entièrement redessinée. Une glace de pare-brise plus grande et des glaces plates dans les coins du paravent ont été adoptées en vue d'améliorer la visibilité du conducteur vers l'avant. Pour accroître sa



visibilité vers l'arrière, et en particulier vers la porte de sortie, la boîte à film latérale a été relevée et aménagée dans l'arrondi de la toiture, au lieu d'être fixée contre la glace latérale. Des surfaces de teinte noire ont été retenues pour les contours des boîtes à film, des phares, de la calandre et de la glace arrière. Ajoutez-y, enfin, les nouvelles couleurs vicinales de la carrosserie, qui rajeunissent tellement notre matériel roulant. Il ne faut dès lors pas s'étonner du changement d'aspect avantageux de nos derniers autobus.

En ce qui concerne l'équipement technique des véhicules, d'année en année des perfectionnements y sont apportés. Nos derniers autobus ne font pas exception à cette règle.

Le poste de conduite a été réaménagé méthodiquement. Le tableau de bord incorpore fonctionnellement les appareils, les commandes et la plaque de destination. La nouvelle forme de ce tableau élimine toute réverbération. L'éclairage du poste de conduite est assuré par tube fluorescent et par spot. Un siège plus perfectionné encore y est installé. Des emplacements adéquats sont prévus pour la sacoche et la mallette du chauffeur.

L'éclairage électrique intérieur des véhicules a été nettement intensifié. Il est maintenant assuré par deux gaines latérales avec des lampes fluorescentes, au lieu de la gaine centrale traditionnelle.

Afin de garantir le bon fonctionnement des nouveaux appareils et accessoires, et en vue d'assurer au mieux l'éclairage, nos derniers autobus ont été pourvus d'un alternateur plus puissant que celui utilisé jusqu'ici.

D'autres nouveautés peuvent encore être signalées. Le graissage est centralisé, ce qui diminue sensiblement les travaux d'entretien. La plupart des portelles sont équipées d'un nouveau type de fermeture à « béquille à gaz », permettant une manœuvre plus facile et plus rapide; celles des faces avant et arrière ont été agrandies, assurant une meilleure accessibilité aux organes. La tendance aux accès plus aisés pour les voyageurs s'est matérialisée par un plancher bas, tant à l'avant qu'à l'arrière.

La hauteur du plancher s'élève à 60,5 cm au droit de la double porte d'entrée et à 63,5 cm au droit de la double porte de sortie.



Quatre récents autobus du type Van Hool-Daf A 120, avec carrosserie rénovée.

## CARACTERISTIQUES GENERALES DES 2 NOUVEAUX TYPES D'AUTOBUS DE 1977

### CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

TYPE	VAN HOOL-DAF A 120	LEYLAND-JONCKHEERE B 21
— type :	5090 - 5355	5015 - 5039
— nos d'identification :		
DIMENSIONS		
— longueur hors tout :	11,810 m	11,830 m
— largeur hors tout :	2,500 m	2,500 m
CAPACITE		
— places assis :	39	39
— places debout :	51	49
— personnel :	1	1
POIDS		
— à vide :	10.200 kg	10.300 kg
— en charge :	16.500 kg	16.450 kg



## CARACTERISTIQUES MECANIQUES

### MOTEUR

- marque et type :
- cylindres :
- cylindrée :
- puissance DIN :

### BOITE DE VITESSES

### DIRECTION

- marque et type :
- rayon de braquage :

### PNEUS

### FREINS

### SUSPENSION :

## CARACTERISTIQUES CARROSSERIE

- type :
- revêtement extérieur :
- revêtement intérieur :
- portes :
- sièges :

- chauffage :
- ventilation :

- éclairage intérieur :

DAF DKL 1160  
6  
11,63 l  
205CV réglé à 180 CV/2200 t/min.

Voith 851 automatique avec ralentisseur  
incorporé

assistée, ZF 8065  
10,20 m

11 R × 22,5 tubeless

- à air comprimé (circuits avant et  
arrière indépendants)
- de stationnement et de point d'arrêt  
sur tambour arrière
- leviers de frein à réglage automa-  
tique

pneumatique intégrale

métallique autoportante  
tôles acier et polyester  
panneaux en matière comprimée  
type pivotant  
en tubes d'acier (pourvus d'accou-  
doirs), coussins et dossiers en mousse  
synthétique, garnissage teinte orange  
eau chaude à commande automatique  
au pare-brise et gaine de long pan

appareils fluorescents dans 2 gaines  
latérales

LEYLAND 510  
6  
8,2 l avec turbocompresseur  
198 CV/2200 t/min.

Voith 851 automatique avec ralentisseur  
incorporé

assistée, Adwest Leyland SG 241  
11,15 m

11 R × 22,5 tubeless

- à air comprimé (circuits avant et  
arrière indépendants)
- de stationnement et de point d'arrêt  
sur tambour arrière
- leviers de frein à réglage automa-  
tique

pneumatique intégrale

métallique autoportante  
tôles acier et polyester  
panneaux en matière comprimée  
type pivotant  
en tubes d'acier (pourvus d'accou-  
doirs), coussins et dossiers en mousse  
synthétique, garnissage teinte orange  
eau chaude à commande automatique  
au pare-brise et gaine de long pan

appareils fluorescents dans 2 gaines  
latérales

## Hommage à M. JEAN VREBOS, Commissaire du Gouvernement, admis à la retraite



Au cours de sa séance du 7-2-1978, le Conseil d'administration a rendu hommage à M. Vrebos, Commissaire du Gouvernement près la S.N.C.V., atteint par la limite d'âge.

M. Jean Vrebos fut nommé Directeur général à l'Administration des Transports en 1949 et promu Secrétaire général du Ministère des Communications en 1964.

Le 1er octobre 1947, il fut désigné en qualité de Commissaire du Gouvernement près la S.N.C.V., tâche qu'il a remplie, pendant plus de trente ans, avec dévouement et une grande compétence.

En reconnaissance de ses mérites, M. Jean Vrebos fut promu successivement Commandeur de l'Ordre de Léopold en 1965, Grand Officier de l'Ordre de la Couronne le 6 avril 1971 et Grand Officier de l'Ordre de Léopold par arrêté royal du 24 novembre 1977.

M. le Président Storme, au nom du Conseil d'administration, ainsi qu'en son nom personnel, remercia ce grand commis de l'Etat pour les nombreux services rendus à la Société Nationale au cours de sa brillante carrière et lui souhaita bonheur et satisfactions dans la nouvelle étape de sa vie.

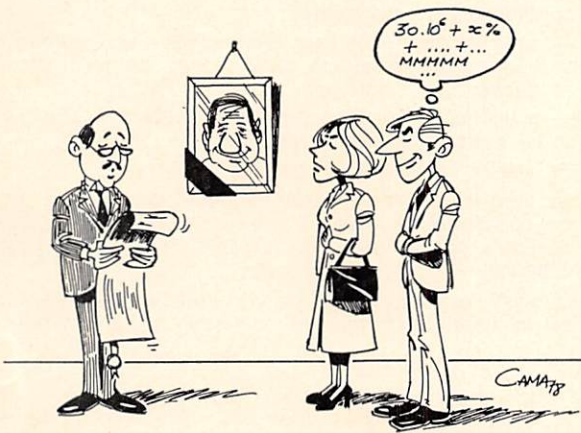


# LA SUCCESSION

## (3<sup>e</sup> partie)

Dans les deux parties précédentes nous avons abordé l'aspect technique de la succession légale : « Qui peut être appelé à succéder et que peut-il recueillir ? ».

Dans le présent numéro nous traiterons de ce qu'il faut faire en tant qu'héritier.



L'héritier a trois mois pour faire inventaire. Il a de plus quarante jours pour délibérer sur l'acceptation pure et simple ou sur la renonciation.

### 2. Comment recueille-t-on une succession ?

Aucune formalité n'est requise sauf pour les successeurs irréguliers (enfants naturels, ..., voir 1<sup>ère</sup> partie).

Ces derniers doivent demander l'envoi en possession au tribunal de première instance du domicile du défunt.

### 3. Que se passe-t-il lorsque l'on est appelé à une succession avec d'autres héritiers ?

Dans ce cas, les différents héritiers se trouvent dans l'indivision et sont tous considérés comme propriétaires indivis de la succession. Il est évident que cette situation n'est pas avantageuse. C'est la raison pour laquelle la loi dit expressément que « nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision ». Chaque héritier a toujours le droit de demander le partage de la succession. On peut cependant convenir de suspendre le partage pendant un temps limité (5 ans maximum); ce délai, une fois expiré, peut toutefois être renouvelé. Si une telle convention porte sur des biens immeubles, elle doit être inscrite aux registres du conservateur des hypothèques.

Le partage peut se faire de deux façons : en justice ou à l'amiable. Si, parmi les héritiers, il y a des mineurs ou des incapables, le partage DOIT se faire en justice, devant le juge de paix car ces formalités procurent un maximum de garantie. Dans les autres cas, le partage peut se faire à l'amiable.

### 1. Accepter ou renoncer

Personne n'est tenu d'accepter une succession : la loi prévoit d'ailleurs trois possibilités :

- l'acceptation pure et simple;
- la renonciation;
- l'acceptation sous bénéfice d'inventaire.

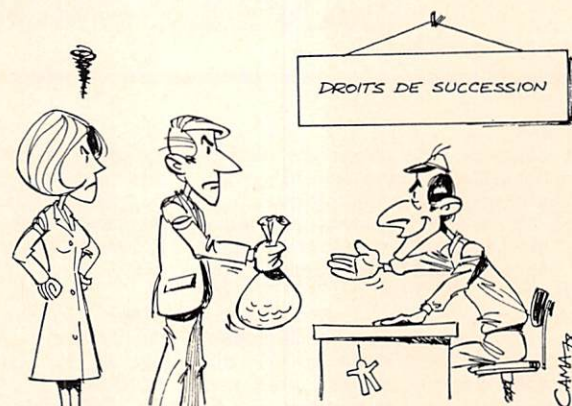
a) **L'acceptation pure et simple** ne requiert aucune formalité lorsque l'on se comporte en héritier. Elle peut toutefois être expresse, par exemple par un écrit. Les conséquences de l'acceptation pure et simple font que les biens de la succession se confondent avec les biens propres des héritiers. Ceci signifie que l'héritier sera éventuellement tenu de payer les dettes de la succession sur ses biens propres.

b) **La renonciation à la succession** doit être expresse. Elle se fait par déclaration au greffe du tribunal dans l'arrondissement duquel est domicilié le défunt, sur un registre particulier tenu à cet effet. L'héritier qui renonce est censé n'avoir jamais été héritier, il n'a plus rien à voir avec la succession.

c) **L'acceptation sous bénéfice d'inventaire** peut être décrite comme l'acceptation de l'actif de la succession, et des dettes, mais jusqu'à concurrence de cet actif. En d'autres termes, elle est un moyen d'empêcher que les dettes de la succession ne doivent éventuellement être payées sur les biens propres.

L'acceptation sous bénéfice d'inventaire DOIT également être expresse. Elle doit être faite de la même manière que la renonciation.

Il FAUT aussi que soit dressé un inventaire où apparaît exactement quel est l'actif de la succession.



En matière de partage tous les héritiers sont sur le même pied, tant en ce qui concerne l'actif que le passif de la succession. Il s'ensuit que chaque héritier doit rapporter — c'est-à-dire replacer (fictivement) dans la masse à partager — TOUT ce qu'il a reçu du défunt à titre d'avance sur son héritage. Ce n'est que lorsque la masse de la succession est reconstituée que l'on peut procéder au partage proprement dit.



#### 4. Droits de succession.

Les héritiers sont tenus de payer des droits de succession sur leur part d'héritage. Il s'agit d'un impôt calculé sur la valeur nette de la part d'héritage au jour du décès du testateur.

A cet effet, tous les héritiers sont tenus de déclarer la succession au bureau du receveur des droits de succession, dans les cinq mois qui suivent le décès.

Afin de déterminer la valeur nette de l'héritage au jour du décès du testateur, il est fait la somme de l'actif duquel sont soustraits les dettes ainsi que les frais en matière de décès.

L'impôt doit être payé dans les sept mois qui suivent le décès en Belgique (après un décès à l'étranger mais en Europe : huit mois, hors d'Europe : neuf mois).

Dans certains cas un paiement échelonné est autorisé.

\*  
\*\*

#### PETITS HERITAGES

Il existe un régime particulier pour les successions comprenant des immeubles dont le revenu cadastral est inférieur à 24.000 F : le régime successorale des petits héritages (loi du 16 mai 1900).

Le but de cette loi est d'assurer la sauvegarde de biens

de famille et d'éviter qu'ils ne soient dispersés par le partage.

Ce régime d'exception se résume comme suit :

1. Le conjoint survivant possède un droit de préférence (voir 2e partie);
2. S'il y a des mineurs parmi les héritiers, le juge de paix peut décider que l'indivision de la succession, sur laquelle s'exerce l'usufruit du conjoint survivant, sera maintenue pendant un temps déterminé (au maximum, jusqu'à la majorité de l'héritier mineur).  
Le juge de paix peut prendre une telle décision à la requête de tout intéressé, ou d'office mais de l'avis conforme du conseil de famille;
3. Il existe un droit de reprise dans le chef des héritiers en ligne directe (par exemple, les enfants) et de l'époux survivant qui est copropriétaire de l'habitation ou de l'entreprise. Ce droit de reprise s'applique par priorité et dans l'ordre au conjoint survivant; puis à l'héritier en ligne directe désigné par le défunt; viennent ensuite les héritiers en ligne directe qui satisfont à certaines conditions, successivement :
  - avoir collaboré de manière régulière et continue à l'entreprise de l'auteur de la succession, jusqu'à son décès;
  - avoir habité la maison jusqu'au décès du défunt, et lui avoir porté aide et assistance;
  - habiter la maison au moment du décès.

La dernière catégorie d'héritiers en ligne directe pris en considération pour ce droit de reprise, sont ceux désignés par la majorité des intérêts — ou le cas échéant — par tirage au sort.

Lorsqu'il est fait usage de ce droit de reprise, les autres héritiers doivent se contenter d'une indemnité.

## REMISE DE DISTINCTIONS HONORIFIQUES DANS LE GROUPE DU HAINAUT

La cérémonie de remise de distinctions honorifiques dans les Ordres nationaux et les décorations civiques pour 35 ou 25 années de service aux membres du personnel du Mouvement et des ateliers MA/AT du Hainaut s'est déroulée le 17 décembre 1977, dans la Salle des Fêtes du Waux-Hall à Mons, en présence de la Direction, des délégués du service MA/AT, des assistantes sociales et des permanents syndicaux. M. Pourveur, directeur, remercia la nombreuse assistance d'avoir répondu à son invitation. Il félicita les agents à l'honneur pour le travail accompli pendant de si longues années et passa ensuite la parole à M. Etienne, ingénieur, qui s'exprima en ces termes :

« Décorations pour 25 ou 35 années de loyaux services, 25 ou 35 années de travail — qu'on pourrait même qualifier dans les circonstances actuelles de 25 ou 35 années de chance !

*En effet, en 1977, avoir du travail est une aubaine. N'avons-nous pas, en Belgique, dépassé largement le cap des 250.000 chômeurs, un travailleur du Hainaut sur 8 n'ayant pas d'emploi ?*

*Aux Vicinaux, cependant, le niveau de l'emploi a progressé. De 1.350 salariés en 1970, nous sommes passés à 1.610 en 1977, soit une augmentation de 20 %. Cette augmentation s'accompagne d'un relèvement du niveau de qualification et, par voie de conséquence, d'un mouvement ascendant du niveau des salaires. Ce mouvement ira en s'accroissant. Le matériel que nous recevons à l'heure actuelle est de plus en plus complexe et demande des techniciens qualifiés pour en assurer l'entretien. Les nouvelles motrices destinées au réseau métro de Charleroi et aux lignes de la Côte, seront, elles aussi, des machines ultra-modernes, à*

*conduire et à entretenir par du personnel hautement qualifié.*

*Comme vous le voyez, l'horizon qui s'ouvre devant nous n'est pas aussi noir que celui qui barre la route à nombre de nos concitoyens. Mais, de plus en plus, l'Etat intervient pour équilibrer le budget des sociétés de transport en commun. Ce qui revient à dire que nous sommes, un peu plus chaque jour, à la charge de nos concitoyens. En sommes-nous dignes ? Chacun d'entre nous fait-il le maximum pour être au service de la population ? Les jeunes ont-ils la conscience professionnelle de leurs anciens ? Je veux le croire; mais nous comptons sur vous, les anciens, pour leur donner le bon exemple. »*

M. Etienne adressa ensuite de chaleureuses félicitations aux décorés, au nom de M. le Directeur et de toute la Direction du Groupe du Hainaut.



## ORDRES NATIONAUX

### Chevalier

#### Ordre de Léopold

Barbarin E., chef de service de 1ère cl.

#### Ordre de la Couronne

Hanappe F., chef des Voies et Travaux.

#### Ordre de Léopold II

Barbiot P., rédacteur.

### Palmes d'or

#### Ordre de la Couronne

Wantier E., premier contrôleur.

### Palmes d'argent

#### Ordre de la Couronne

Beguin M., ouvrier d'élite.

Pourbaix R., brigadier.

Vandeuren A., brigadier.

Dupont G., 1er ouvrier qualifié.

Masquelier H., ouvrier d'élite.

Guyot G., brigadier.

### Médaille d'or

#### Ordre de la Couronne

Beuriot R., cond.-receveur AB.

Quiévy G., conducteur-receveur AB.

Augustynen A., receveur.

Delsart F., receveur.

Desalle J., receveur.

Liard A., receveur.

Thon R., cond. électrique.

Delporte M., ouvrier spécialisé.

Libert A., conducteur-receveur AB.

Roussel A., receveur.

Dhondt A., conducteur-receveur AB.

Leleux H., conducteur-receveur AB.

Vanderdonck R., conducteur-receveur AB.

Tondu A., receveur.

Vandenberghé L., cond. électrique.

## DECORATIONS CIVIQUES

### 35 années de service

#### Croix civique de 1ère classe

Dehon R., inspecteur technique.

#### Croix civique de 2e classe

Destrals A., rédacteur.

Debal G., 1er contrôleur.

Gallez R., surveillant V.T. de 1ère cl.

Rousseau F., 1er contrôleur.

Derbeque R., 1er contrôleur.

Lambrecht J., premier contrôleur.

#### Médaille civique de 1ère classe

Hoslet A., aubettier.

Lapaille R., conducteur électrique.

Liard A., receveur.

Lefevre M., conducteur-receveur AB.

Mercy A., receveur.

Mitaine H., conducteur-receveur AB.

Tondu A., receveur.

Vandeveldé J., conducteur-receveur AB.

Wery J., conducteur électrique.

Bondroit E., ouvrier d'élite.

Minet A., ouvrier qualifié.

Bertin A., conducteur-receveur AB.

Culis G., 1er ouvrier qualifié.

Dramaix F., ouvrier qualifié.

Wauquier H., conducteur-receveur AB.

Delbart R., ouvrier d'élite.

Vandenabel R., piocheur.

Quiévy G., conducteur-receveur AB.

Corbisier L., conducteur-receveur AB.

Hoyez G., conducteur-receveur AB.

De Groote A., receveur.

Maine L., conducteur électrique.

Richard U., receveur.

Thon R., conducteur électrique.

Despiegeleer G., brigadier.

Lacourt M., ouvrier qualifié.

Pourbaix R., brigadier.

Beauport L., conducteur-receveur AB.

Lepoivre C., aubettier.

Stoquart E., ouvrier d'élite.

Verteneuil A., receveur.



Dupont F., piocheur.

Fouarge E., brigadier.

Sebastien M., ouvrier d'élite.

Rose J., 1er ouvrier qualifié.

Bercx A., receveur.

Vanderhaegen S., aubettier.

### 25 années de service

#### Médaille civique de 1ère classe

Cornez J., 1er contrôleur.

Perniaux R., chef d'atelier de 1ère cl.

Beernaert R., chef de l'école de cond.

Delforge P., contrôleur.

Devos J., premier contrôleur.

#### Médaille civique de 2e classe

Cornez G., receveur.

Cherton M., conducteur-receveur AB.

Dagnely R., aubettier.

Quintart M., aubettier.

Brichant R., ouvrier qualifié.

Deprez E., 1er ouvrier qualifié.

Helsen L., ouvrier d'élite.

Hayette A., 1er ouvrier qualifié.

Josse E., conducteur électrique.

Laurent A., 1er ouvrier qualifié.

Lanoy J., ouvrier d'élite.

Mary R., 1er ouvrier qualifié.

Mauen R., 1er ouvrier qualifié.

Peeters J., ouvrier d'élite.

Rendez V., ouvrier qualifié.

Van Deuren E., receveur.

Caudron W., conducteur-receveur AB.

Honoré J., aubettier.

Ballez J., ouvrier qualifié.

Brohette V., 1er ouvrier qualifié.

Bury A., ouvrier d'élite.

Degrace D., ouvrier d'élite.

Dubois G., conducteur-receveur AB.

François J., ouvrier qualifié.

Gérin C., chef piocheur.

Juvent A., conducteur-receveur AB.

Liénard H., 1er ouvrier qualifié.

Marissal D., 1er ouvrier qualifié.

Debruyne J., receveur.

Fauconnier G., cond.-receveur AB.

Grégoire L., conducteur-receveur AB.

Romain A., conducteur électrique.

Harvengt C., ouvrier d'élite.

Lemaître L., ouvrier d'élite.

Lange J., ouvrier d'élite.

Arnoys J., receveur.

Descamps R., conducteur-receveur AB.

Godart A., conducteur électrique.

Trido R., conducteur-receveur AB.

Lecomte F., piocheur spécialisé.

Maucourant D., ouvrier qualifié.





# NOUVELLES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES GROUPES D'EXPLOITATION

## Recrutements

### ADMINISTRATION CENTRALE

Bertram D., ouvrier.  
Libotte C., dactylo.  
Collin H., rédacteur.  
Dutrieux P., réd.-opérateur méc. de 1ère cl.

### ANVERS

Braem A., conducteur-receveur AB.  
Collen P., conducteur-receveur AB.  
De Backer W., mécanicien-monteur.  
De Block F., conducteur-receveur AB.  
Dens P., conducteur-receveur AB.  
Dockx R., mécanicien-monteur.  
Herrmans E., conducteur-receveur AB.  
Jaspers E., conducteur-receveur AB.  
Noël L., conducteur-receveur AB.  
Nuyens J., conducteur-receveur AB.  
Segers H., mécanicien-monteur.  
Serrien L., conducteur-receveur AB.  
Smout A., conducteur-receveur AB.  
Van den Brande L., mécanicien-monteur.  
Bellens A., ouvrier qualifié.  
Block F., ouvrier qualifié.  
Bogaert D., conducteur-receveur AB.  
Bogaert R., conducteur-receveur AB.  
De Schutter F., mécanicien-monteur.  
Eyckmans R., conducteur-receveur AB.  
Hertsens R., conducteur-receveur AB.  
Horemans M., mécanicien-monteur.  
Jochems J., conducteur-receveur AB.  
Mampaey W., conducteur-receveur AB.  
Smets L., conducteur-receveur AB.  
Van der Steen E., mécanicien-monteur.  
Verbist G., conducteur-receveur AB.  
Vriens C., conducteur-receveur AB.

### FLANDRE ORIENTALE

Rijckaert F., rédacteur.  
Van Loo L., peintre.  
Van Overwalle R., ouvrier qualifié.  
Deleu J., rédacteur.  
De Vriendt G., conducteur-receveur AB.  
Vercryssens R., conducteur-receveur AB.  
Messiaen J., ingénieur.

### HAINAUT

Benis D., conducteur-receveur AB.  
Boisdequin J., conducteur-receveur AB.  
Cambier G., conducteur-receveur AB.  
Charles A., conducteur-receveur AB.  
Daubresse R., ouvrier.  
Degasperis T., ouvrier.  
Depuyt G., conducteur-receveur AB.  
Devos C., conducteur-receveur AB.  
Durant A., mécanicien-monteur.  
Fostier J., conducteur-receveur AB.  
Jaupart M., tourneur.  
Lacroix M., ouvrier.  
Lambert P., conducteur-receveur AB.  
Mathieu R., conducteur-receveur AB.  
Minne R., conducteur-receveur AB.  
Paquot J., conducteur-receveur AB.  
Petit D., conducteur-receveur AB.  
Raspot J., conducteur-receveur AB.  
Ghys P., rédacteur.  
Hénaut R., rédacteur.  
Bouchez M., ouvrier.  
Ceuterick G., conducteur-receveur AB.  
Colin L., conducteur-receveur AB.  
Crabbe C., conducteur-receveur AB.  
Damée M., conducteur-receveur AB.  
Demisty M., conducteur-receveur AB.  
Druine M., conducteur-receveur AB.  
Dubois D., conducteur-receveur AB.  
Dumonceau G., conducteur-receveur AB.  
Jochmans R., conducteur-receveur AB.  
Lacroix J., conducteur-receveur AB.  
Leclercq J., conducteur-receveur AB.  
Libotte A., conducteur-receveur AB.  
Letot J., conducteur-receveur AB.  
Poitoux C., conducteur-receveur AB.  
Scichilone V., conducteur-receveur AB.

Schellens G., mécanicien-monteur.  
Van Dender R., conducteur-receveur AB.  
Vanderbeck J., ouvrier.  
Vander Yeught D., conducteur-receveur AB.  
Vasko L., aubettier.

### NAMUR-LUXEMBOURG

Antoine R., conducteur-receveur AB.  
Bourguignon J., écoreuse.  
Clément J., conducteur-receveur AB.  
Nullens V., conducteur-receveur AB.  
Radelet R., conducteur-receveur AB.  
Verpoorten M., conducteur-receveur AB.  
Jordens P., dactylo-poinçonneuse.  
Bource A., conducteur-receveur AB.  
Damoiseau R., conducteur-receveur AB.  
Dahin C., conducteur-receveur AB.  
Devreese J., ouvrier.  
Hougardy C., ouvrier.

### LIEGE

Delvaux D., conducteur-receveur AB.  
Devaux M., conducteur-receveur AB.  
Joly G., ouvrier.  
Monville A., conducteur-receveur AB.  
Stassen J., conducteur-receveur AB.  
Lambrecht G., peintre.  
Quinten L., conducteur-receveur AB.

### BRABANT

Bada N., rédacteur.  
Mouquet M., commis.  
Van den Acker A., rédacteur.  
Vannieuwenhuysse M.-C., commis.  
Aelbrecht G., conducteur-receveur AB.  
Berthels D., conducteur-receveur AB.  
De Kimpe A., conducteur-receveur AB.  
De Plecker A., conducteur-receveur AB.  
Desmedt F., conducteur-receveur AB.  
Hellinckx F., conducteur-receveur AB.  
Jacobs J., conducteur-receveur AB.  
Jaspard J., piocheur.  
Peelaers L., conducteur-receveur AB.  
Pletinckx G., conducteur-receveur AB.  
Romulus E., conducteur-receveur AB.  
Rosy J., conducteur-receveur AB.  
Sienaeft W., maçon.  
Smekens W., mécanicien-monteur.  
Theys F., soudeur.  
Van Craenenbroeck L., mécanicien-monteur.  
Vandenbergh T., conducteur-receveur AB.  
Vandermercken F., conducteur-receveur AB.  
Vanfraechem R., conducteur-receveur AB.  
Van Horebeek M., conducteur-receveur AB.  
Vannieuwerburgh J., conducteur-receveur AB.  
Van Vaerenbergh E., mécanicien-monteur.  
Wijns O., mécanicien-monteur.  
Raa P., ingénieur civil.  
Aerts W., ouvrier.  
Arents C., conducteur-receveur AB.  
Deloie R., conducteur-receveur AB.  
Uylenbroeck J., conducteur-receveur AB.  
Van Laere M., tôlier.  
Van Nieuwenhuysse J., conduct.-receveur AB.  
Verminden G., conducteur-receveur AB.

### LIMBOURG

Jamar M., poinçonneuse.  
Bortels L., ouvrier qualifié.  
De Bruyn M., conducteur-receveur AB.  
Feytons T., ouvrier qualifié.  
Smolders E., ouvrier qualifié.  
Goeleven T., conducteur-receveur AB.  
Vermeulen A., conducteur-receveur AB.

### FLANDRE OCCIDENTALE

Degryse G., écoreuse.  
Desanghere A., receveur.  
Dewilde R., piocheur.  
Huwel C., aide-peintre.  
Luca R., piocheur.  
Nierynck A., receveur.  
Van Beveren R., conducteur-receveur AB.  
Van Daele G., receveur.  
Van Looy N., aide-peintre.  
Vermeulen G., receveur.  
Wackenier E., soudeur.  
Dermul J.-P., piocheur.  
Peere A., piocheur.

## Mutations

### ADMINISTRATION CENTRALE

Devriese M., rédacteur.  
Jacobs J., dessinateur-rédacteur.

### FLANDRE ORIENTALE

Minnoye W., conducteur-receveur AB.

### HAINAUT

Dehoux C., poinçonneuse.

### NAMUR-LUXEMBOURG

Dinjar A., contrôleur.

### BRABANT

Carpentier F., 1er ouvrier spécialisé.  
Colfaer D., chef de service de 1ère cl.

### FLANDRE OCCIDENTALE

Crombeen A., sous-chef de bureau.  
Pilet N., dessinateur-rédacteur.

## Mariages

### ADMINISTRATION CENTRALE

Driessens W. a épousé Mlle De Dobbeleer A.

### ANVERS

Siemons W. a épousé Mlle Wijnants Y.  
Bogaert R. a épousé Mlle Driesen S.

### HAINAUT

Pierman J.-Cl. a épousé Mlle Dumont D.  
Lowyck A. a épousé Mlle Ipersiel Ch.  
Michot Y. a épousé Mlle Daubie J.

### NAMUR-LUXEMBOURG

Michel R. a épousé Mlle Denys A.-M.  
Moussa S. a épousé Mlle Rochette A.  
Mathieu M. a épousé Mlle Deseille M.  
Vanoverbergh G. a épousé Mlle Pourbaix A.

### LIEGE

Mahy J. a épousé Mlle Fagnant C.

### BRABANT

Vanderauwera A. a épousé Mlle De Bruier R.  
Verheyen Y. a épousé Mlle De Winter V.

### LIMBOURG

Groenendaels V. a épousé Mlle Nelisen M.

### FLANDRE OCCIDENTALE

Deflo R. a épousé Mlle Demuzere G.  
Vandamme L. a épousé Mlle Claerbout P.  
Callewaert P. a épousé Mlle Vandecaveye M.  
Brissinck P. a épousé Mlle Vanwelsenaere R.  
Styl M. a épousé Mlle Casteleyn C.

## Naissances

### ADMINISTRATION CENTRALE

Lennert chez Van Wayenberg S. (Bruxelles)  
Lucas chez Favay M. (Marcinelle)  
Gijsbrecht chez Nootaert F. (Ostende)



**ANVERS**

Nadia chez Mampay J. (Boom)  
 Michiel chez Peeraer L. (Rijkevorsel)

**FLANDRE ORIENTALE**

Werner chez Bodere D. (Gentbrugge)  
 Kristof chez Van de Putte H. (Deurle)  
 Stefaan chez Bruggeman W. (Belsele)  
 Jimmy chez Yzewijn H. (St-Nicolas)

**HAINAUT**

Estelle chez Gilot Ph. (Trazegnies)  
 Benoît chez Tielmance R.  
 (Chapelle-lez-Herlaimont)  
 Sylvie chez Cuyper A. (Souvret)  
 Stéphanie chez Bouchez J. (Dour)  
 Fanny chez Valori U. (Quévy-le-Petit)  
 Christelle chez Masson J. (Wasmuël)  
 Marc chez Ecker E. (Wagnelée)  
 Philippe et Laurent chez Colyn M. (Gosselies)  
 Yannick chez Blanchart Y.  
 (Ecaussinnes-d'Enghien)  
 Fabrixio chez Urbain L. (Pâturages)  
 Patrick chez Lerate J.-L. (Trazegnies)  
 Johan chez Van Dystadt B. (Bruay-sur-Escaut)  
 Véronique chez Dehont J.-M. (Jumet)

**NAMUR-LUXEMBOURG**

Sandrine chez Rousselle M. (Eghezée)  
 Vinciane chez Pierret A. (Virton)  
 Rose chez Misson G. (Namur)  
 Stéphane chez Burnay Cl. (Namur)  
 Natacha chez Detroz A. (Manhay)  
 Olivier chez Dewit J.-L. (Namur)  
 Sandrine chez Fromont J. (Libramont)  
 Gaetan chez Mathias R. (Floreffe)  
 Sébastien chez Pisvin J.-M. (Beauraing)  
 Arnaud chez Rosier B. (Namur)

**LIEGE**

Christine chez Houyou G. (Momalle)  
 Dominique chez Forêt J.-P. (Oreye)  
 Florence chez Lebecque A. (Anthisnes)  
 Jean-François chez Boulanger J. (Tilleul)

**BRABANT**

Geert chez Bulens F. (Louvain)  
 Jimmy chez Fieremans F. (Dilbeek)  
 Steven chez Schruers F. (Grimbergen)  
 Johan chez De Jonghe Chr. (Anderlecht)  
 Elke chez Brams F. (Tielt)  
 Ann chez Vannieuwerburgh J. (Haacht)  
 Michaël chez Cornil Ph. (Lasne)

**LIMBOURG**

Nancy chez Boonen J. (Bocholt)  
 Kurt chez Boonen J. (Bocholt)  
 Tom chez Dupont G. (As)  
 Bart chez Claes W. (Diepenbeek)  
 Elke chez Spiritus J. (St-Trond)  
 Carl chez Duchateau J. (Tongres)

**FLANDRE OCCIDENTALE**

Pascaline chez Fonteyne G. (Bruges)  
 Kristof chez Mylle G. (Ostende)  
 Valerie chez Swaelens R. (Kuurne)  
 Ingrid chez Deconinck E. (Deerlijk)  
 Barbara chez Rommel H. (Izegem)  
 Inge chez Bruyneel Y. (Knokke-Heist)  
 Kristof chez Nuyts W. (Ostende)  
 Tamara chez Wildemeersch D. (Sijsele)  
 Kristof chez Snick W. (Ypres)  
 Vicky chez Danneels Y. (Knokke-Heist)

**Retraites**

Années  
de service

**ADMINISTRATION CENTRALE**

Laureyns J., cond.-recev. AB 42  
 Cornélis L., sous-chef réceptionnaire 37

**ANVERS**

De Vos H., receveur 40  
 Matthysen F., 1er ouvrier qualifié 37  
 Motte E., machiniste 18  
 Van der Eycken A., ouvrier qualifié 17  
 Van Put A., cond.-receveur AB 36  
 Verbraeken J., nettoyeur 36  
 De Backer A., cond.-recev. AB 33  
 Denies J., aubettier 37  
 De Wachter P., cond.-recev. AB 39  
 Leers F., nettoyeur 39  
 Meeus Ph., cond.-receveur AB 34  
 Moonen A., cond.-receveur AB 37  
 Van den Broeck A., commis 35  
 Van Dorst P., brigadier 34

**FLANDRE ORIENTALE**

Seghers A., ouvrier spécialisé 34  
 Vandekerckhove M.,  
 chef receveur-conducteur AB 36  
 Verstappen J., cond.-recev. AB 39

**HAINAUT**

Boisdenghien M., 1er ouvrier qual. 30  
 Detry E., conducteur électrique 27  
 Dramais F., ouvrier qualifié 35  
 Soupard A., 1er ouvrier qualifié 24  
 Berger A., 1er contrôleur 40  
 Lambert R., chef de mouv. de 2e cl. 45  
 Fievez P., ouvrier qualifié 24  
 Meuree L., receveur 27  
 Navez L., ouvr. qual. de 1ère cl. 33  
 Renardy A., conducteur électrique 37  
 Thesin J., ouvrier qualifié 28  
 Wallet M., brigadier 38

**NAMUR-LUXEMBOURG**

Coomans R., ouvrier qualifié 25  
 Detienne L., cond.-recev. AB 32

**LIEGE**

Derwa A., ouvrier qualifié 34  
 Thonnon P., 1er ouvrier qualifié 44  
 Cremer P., conducteur AB 28  
 Heleven J., épouse Magnée  
 écoreuse 18  
 Leurquin F., cond.-recev. AB 32  
 Lowet A., cond.-receveur AB 32

**BRABANT**

Herzeel A., piocheur 27  
 Tierens V., ouvr. qual. de 1ère cl. 39  
 Vanhoolant F., occupé dans les bur. 37  
 Van Heddeghem M., ouvr. d'élite 36  
 Antonis L., ouvrier qualifié 30  
 Cochez M., cond.-recev. él. 34  
 De Brauwer J., cond.-recev. AB 37  
 Elskens J., cond.-recev. AB 32  
 Erven F., ouvrier qual. de 1ère cl. 33  
 Geens L., cond.-receveur AB 36  
 Piron J.-B., ouvrier d'élite 26  
 Sommereyns R.,  
 chef de service de 2e cl. 38  
 Vanhulle H., cond.-recev. AB 37  
 Viseur O., cond.-receveur AB 40  
 Wellemans J., cond.-receveur AB 35

**LIMBOURG**

Bas J., conducteur-receveur AB 36  
 Naten A., cond.-receveur AB 37  
 Vandeborn P., 1er ouvrier d'élite 48

**FLANDRE OCCIDENTALE**

Grysmontprez J., cond.-recev. AB 25  
 Molenbrink E., receveur 38

**Nécrologie**

« Nos Vicinaux » présente ses condoléances et l'assurance de toute sa sympathie aux familles en deuil.

**AGENTS EN SERVICE**

	Age
<b>HAINAUT</b>	
Vermeiren J., piocheur	51
Dekoker E., sous-chef de bureau	54
Robin V., conducteur-recev. AB	57
Gruelle F., ouvrier qualifié	57
<b>LIEGE</b>	
Dascombe F., cond.-receveur AB	44
<b>FLANDRE OCCIDENTALE</b>	
Mortele R., receveur	23

**ALLOCATAIRES****C.A.M.-C.R.A.-C.R.I.-C.A.S.-C.C.T.****ANVERS**

Vercammen P., machiniste	91
Broeckx J., machiniste	81
Cools L., ouvrier qualifié	75
D'Hertefeldt P., receveur	82

**FLANDRE ORIENTALE**

Engels A., chef receveur	86
Lossy O., cond.-receveur AB	75
De Mulder P., conducteur él.	93
Vankemmel C., ouvrier spécialisé	83

**HAINAUT**

Vion C., ouvrier qualifié	55
Moreels A., ouvrier d'élite	73
Simon J., conducteur él.	61
Leroy E., contrôleur	88
Capelle G., receveur	85
Vermeulen G., conducteur él.	78
Claes J., conducteur-receveur AB	57
Pottiez R., receveur	83
Wattier F., receveur	56
Fontaine L., conducteur él.	83
Bruggemans R., brigadier	78

**NAMUR-LUXEMBOURG**

Hennin E., ouvrier qualifié	75
Hennon J., chef de mouv. de 2e cl.	92
Cohy A., ouvrier d'élite	74
Zune F., freineur	84
Brostaux A., ouvr. qual. de 1ère cl.	61
Hance F., 1er contrôleur	69

**LIEGE**

Lucas A., ouvrier qualifié	83
Lenaerts J., contrôleur	77
Allemand V., machiniste	77

**BRABANT**

Christiaens J., conducteur él.	70
Vannedervelde E., ouvr. qualifié	92
Schrevels Ph., ouvrier semi-qualifié	80
Vergalle T., commis	84
De Maeyer C., ouvr. qual. de 1ère cl.	84
Deneef W., conducteur él.	75

**LIMBOURG**

Collaers M., ouvrier qualifié	73
Pollaris J., cond.-receveur AB	65
Bancken J., ouvrier qualifié	75

**FLANDRE OCCIDENTALE**

Sleuyter J., receveur	81
Catry A., cond.-receveur AB	77
Molenaer M., conducteur él.	73



## Administration centrale

### **M. CORNELIS, sous-chef réceptionnaire, a pris sa retraite**

Ayant débuté dans le privé comme comptable, M. Lucien Cornélis suivit des cours de technique automobile afin de pouvoir entrer à la S.N.C.V., le 3-6-1941, à l'âge de 28 ans.



A l'origine, il surveilla la fabrication des pièces de rechange destinées aux voitures électriques et locomotives à vapeur remises en service en grand nombre pendant la guerre. Après la libération, et jusqu'à la fin de sa carrière, il fut chargé de la surveillance de la construction de carrosseries et de châssis d'autobus. Il peut se vanter d'avoir accompli cette mission chez tous les fournisseurs d'autobus de la S.N.C.V. de l'après-guerre, et même pendant plus de 25 ans chez l'un d'eux. Nommé réceptionnaire sélectionné le 1-1-1960, il fut promu sous-chef réceptionnaire le 1-1-1965.

M. Cornélis sut se faire apprécier par ses capacités professionnelles, son sens pratique et son dévouement, autant que par sa bonne camaraderie et sa serviabilité.

Nous lui souhaitons de jouir longtemps encore, en bonne santé, de sa retraite et, particulièrement, des plaisirs que lui procurent les voyages, la promenade, les visites aux musées et aux expositions de peinture dont il est si friand.

### **M. J. LAUREYNS à la retraite**



M. Julien Laureyns, qui fut pendant de nombreuses années téléphoniste à

l'Administration centrale, est à la retraite depuis le 23 janvier dernier.

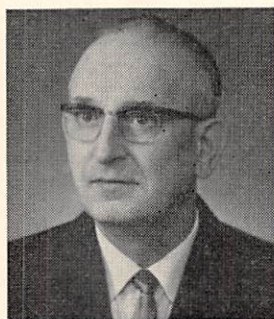
Nous lui souhaitons beaucoup d'années de bonheur et de bonne santé.

## Hainaut

### **Mise à la retraite de M. LAMBERT R., chef de mouvement de 2e cl.**

M. Robert Lambert, né le 23-1-1913, entra à la S.N.C.V., au dépôt de Tournai, en qualité de receveur, le 1er mai 1933.

Il travailla aussi bien sur les lignes à vapeur et autorail que sur les lignes électriques.



En 1953, lors de la mise en service des lignes d'autobus à Tournai, il devint commis auxiliaire et fut affecté aux magasins. Il fut nommé commis le 1er janvier 1958.

Promu rédacteur, le 1er novembre 1966, il s'occupa du pointage et de la comptabilité du réseau de Tournai. Ses grandes qualités lui valurent, en 1973, la nomination de chef de mouvement de 2e cl.

M. Lambert est pensionné depuis le 1-2-1978. Nous lui souhaitons une heureuse et longue retraite, bien méritée après 45 ans de service.

### **Le décès de M. E. DEKOKER, sous-chef de bureau**

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de M. Eugène Dekoker, survenu le 29 décembre 1977, à l'âge de 54 ans.

Entré à la Société comme électricien de la ligne aérienne, le 21-1-1952, il fut nommé commis le 1-1-1953 et rédacteur le 1-1-1955. Il s'occupa d'abord du pointage du personnel à l'atelier d'Eugies et, ultérieurement, également de travaux de bureau au magasin. Après un bref séjour à Mons, il fut affecté définitivement au magasin d'Eugies et promu sous-chef de bureau le 1-1-1965.

Employé modèle, calme, ordonné et consciencieux, il s'acquittait de sa

tâche avec zèle et dévouement. Compagnon de travail agréable et estimé, il est regretté par tous ceux qui l'ont connu.

Nous présentons à sa famille l'expression de nos condoléances émues.

## Brabant

### **Départ à la retraite de M. L. LECEUVRE, rédacteur**

M. Leopold Leceuvre entra en service à la Société, au dépôt de Louvain, le 1-5-1941. Très rapidement, il fut affecté au service des Abonnements. Il y fut nommé commis le 1-1-1956 et promu rédacteur quatre années plus tard. En février 1967, il fut transféré au service des Recettes de la direction du Groupe, à Bruxelles, où il termina sa carrière.



Il accomplit toujours avec zèle et conscience professionnelle les tâches qui lui furent confiées. Ses collègues apprécèrent sa serviabilité et ses rapports amicaux.

Au cours de la fête d'adieu, M. Peerts, ingénieur en chef-chef de groupe, rendit hommage à cet agent méritant et lui remit, au nom de la direction et de ses collègues, un cadeau de valeur.

Nos meilleurs vœux accompagnent M. Leceuvre et son épouse dans cette nouvelle période de leur vie.

## NOS VICINAUX

### **Périodique bimestriel pour le personnel de la S.N.C.V.**

Rédaction : rue de la Science 14 - 1040 Bruxelles.

Téléphone : (02) 230.03.30 — Ext. : 335.

C.C.P. 000-0003227-26.

Editeur responsable : L. Vanderfaillie, rue de la Science 14 - 1040 Bruxelles.



# LES LONGUES CARRIERES



**P. Thonnon**  
a débuté le 20-4-1931 et a été mis à la pension comme 1er ouvrier qualifié à Liège.



**J. De Brauer**  
a débuté le 15-6-1941 et a été mis à la pension comme conducteur-receveur AB à La Roue.



**J. Verbraeken**  
a débuté le 30-7-1941 et a été mis à la pension comme nettoyeur à Merksem.



**M. Van Heddeghem**  
a débuté le 3-11-1941 et a été mis à la pension comme ouvrier d'élite à Anderlecht.



**V. Tierens**  
a débuté le 23-4-1939 et a été mis à la pension comme ouvrier qualifié de 1ère cl. à Grimbergen.



**F. Leers**  
a débuté le 25-8-1938 et a été mis à la pension comme nettoyeur à Anvers.



**P. Van Dorst**  
est entré en service le 1-11-1941; il a été pensionné comme conducteur-receveur AB à Zandvliet.



**F. Vanhoolant**  
est entré en service le 26-11-1940; il a été pensionné comme occupé dans les bureaux à Anderlecht.



**H. De Vos**  
est entré en service le 9-3-1938; il a été pensionné comme receveur à Merksem.



**F. Dramais**  
est entré en service le 17-1-1941; il a été pensionné comme ouvrier qualifié à Quaregnon.



**J. Bas**  
est entré en service le 1-6-1931; il a été pensionné comme conducteur-receveur AB à Hasselt.



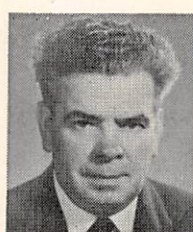
**A. Naten**  
est entré en service le 7-8-1940; il a été pensionné comme conducteur-receveur AB à Koersel.



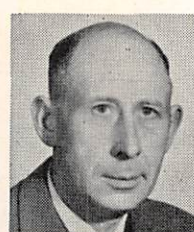
**H. Thibeau**  
a débuté le 10-6-1937 et a été mis à la pension comme ouvrier qualifié à Liège.



**A. Simonon**  
a débuté le 15-6-1942 et a été mis à la pension comme ouvrier qualifié à Liège.



**H. Toujour**  
a débuté le 2-7-1940 et a été mis à la pension comme brigadier à Kessel-Lo.



**V. De Wandeler**  
a débuté le 7-4-1941 et a été mis à la pension comme nettoyeur à Grimbergen.



**A. Vandemplas**  
a débuté le 26-10-1942 et a été mis à la pension comme ouvrier d'élite à Louvain.



**R. Pelsemaker**  
a débuté le 12-4-1933 et a été mis à la pension comme conducteur-receveur AB à Destelbergen.



**J. Wellemans**  
est entré en service le 13-10-1942; il a été pensionné comme conducteur-receveur AB à Asse.



**P. Vandeborn**  
est entré en service le 1-10-1928; il a été pensionné comme 1er ouvrier d'élite à Hasselt.



**O. Viseur**  
est entré en service le 13-12-1937; il a été pensionné comme conducteur-receveur AB à Lasne.



**A. Van den Broeck**  
est entré en service le 11-3-1941; il a été pensionné comme commis à Anvers.



**L. Geens**  
est entré en service le 20-4-1942; il a été pensionné comme conducteur-receveur AB à Haacht.



**R. Sommereyns**  
est entré en service le 6-2-1938; il a été pensionné comme chef de service de 2ème cl. à Anderlecht.



## «SEPT MERVEILLES DE BELGIQUE»

Placée sous le haut patronage de Sa Majesté la reine Fabiola, cette opération de promotion touristique et culturelle du Commissariat général au Tourisme entend attirer particulièrement l'attention des visiteurs étrangers, ainsi que celle des Belges, sur les incontestables chefs-d'œuvre de l'art occidental que possède la Belgique. Il importe de connaître la place importante qu'ils occupent dans l'histoire culturelle de notre pays et le témoignage qu'ils constituent du génie créateur des artistes concernés.

Voici quelques informations utiles relatives aux sept merveilles sélectionnées de l'art belge.

### — LA CHUTE D'ICARE, de Pierre Bruegel.

Lieu de conservation : Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, Département d'Art Ancien, rue de la Régence, 3, 1000 Bruxelles.

Accès : tous les jours, sauf le lundi, de 10 h à 17 h (salles du XVe et XVIe siècles, fermées de 13 à 14 h). Entrée : 5 F.

Dans ce « Paysage avec la chute d'Icare », le héros grec n'est qu'un détail (deux jambes et une main qui s'enfoncent dans l'eau), perdu dans un large espace dominé par quatre éléments, l'eau, la terre, le ciel et le feu.

Né vers 1525, Pierre Bruegel devient apprenti chez Pierre Coeck, à Anvers, vers 1545. En 1551, il est reçu franc-maître de la gilde de Saint-Luc. Après un voyage en Italie, il s'établit à Bruxelles, en 1563. Il y meurt en 1569.

Humaniste, Bruegel est un des principaux représentants de la peinture flamande du XVIe siècle. Avec une précision réaliste, empreinte de poésie, il s'applique à décrire les rapports de l'homme et de la nature.

### — LA DESCENTE DE CROIX, de P.P. Rubens.

Lieu de conservation : cathédrale Notre-Dame d'Anvers, Groenplaats. Accès : du 1er avril au 15 octobre, de 12.30 h à 17.30 h; les samedis, de 12.30 h à 15.15 h; les dimanches, de 12.30 h à 16.30 h; du 16 octobre au 31 mars : de 14 h à 16 h, excepté le mercredi (fermé); le samedi, de 13 h à 15.15 h; le dimanche, de 14.15 h à 16.15 h. Entrée : 5 F.

La « Descente de Croix » constitue le panneau central d'un triptyque, dont les volets représentent « La Visitation » et « La Présentation au temple ». Sur les volets fermés : Saint Christophe (patron de la corporation des arque-

busiers), portant l'Enfant Jésus, et un ermite. Dans la « Descente de Croix », par un jeu de courbes sinueuses, le regard est attiré au centre sur la figure du Christ mort. Le corps inerte, détaché de la croix, s'apprête à tomber dans les bras tendus des amis du Christ.

### — LA CHASSE DE SAINTE URSULE, de Hans Memling.

Lieu de conservation : Bruges, Sint-Janshospitaal, Mariastraat, 38. Accès : du 15 mars au 15 octobre, de 9 h à 12.30 h et de 14 h à 16 h (jusqu'à 18 h les dimanches et jours fériés); du 16 octobre au 14 mars, de 9.30 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Entrée : 20 F.

Il s'agit d'un petit édifice portatif de style gothique. Aux angles, quatre statuettes : deux saintes (Ste Agnès et Ste Elisabeth de Hongrie) et deux saints (St Josse et St Jean l'Évangéliste). Le peintre a illustré 6 épisodes de la légende de Sainte Ursule et de ses compagnes, les 11.000 vierges; panneau 1 : arrivée à Cologne; panneau 2 : arrivée à Bâle; panneau 3 : arrivée à Rome; panneau 4 : retour à Cologne; panneau 5 : martyre des pèlerins; panneau 6 : martyre de Sainte Ursule. Sur les deux pignons : pan-

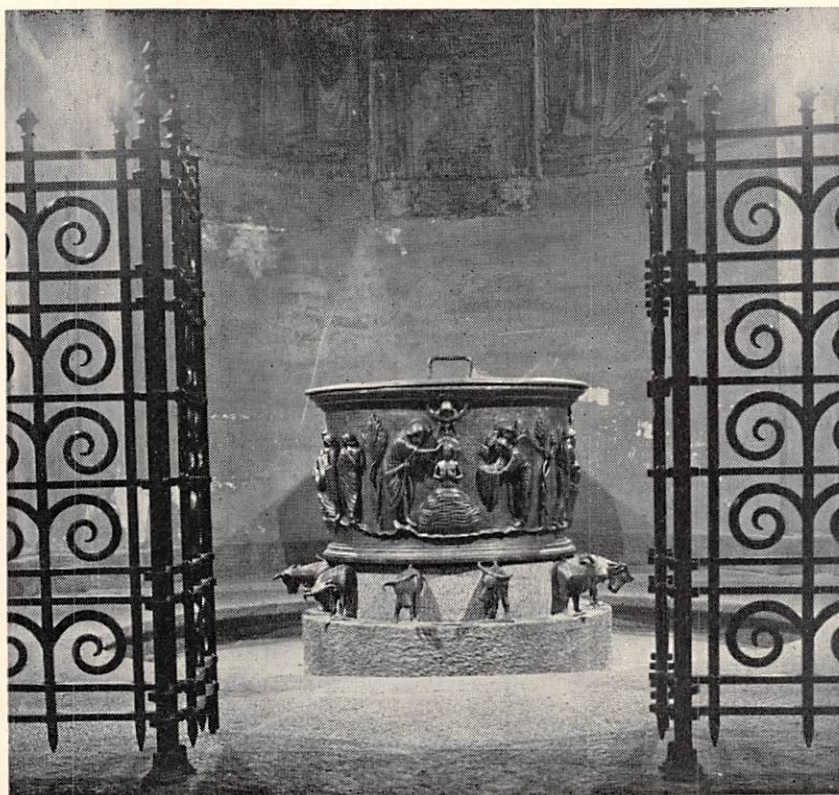
neaux peints représentant, l'un, la Vierge et deux religieuses de l'hôpital, l'autre, Sainte Ursule protégeant les vierges sous son manteau. Sur les versants du toit se trouvent 6 médaillons peints : 4 anges musiciens; le couronnement de la Vierge; Sainte Ursule et sa suite.

Selon la légende, Hans Memling aurait combattu dans l'armée de Charles le Téméraire. Blessé et amené à l'hôpital Saint Jean, il aurait peint plusieurs œuvres en remerciement des soins reçus. En réalité, originaire de la ville allemande de Seligenstadt, il acquit le droit de bourgeoisie à Bruges en 1465. Devenu rapidement un peintre renommé et riche, il réalisa des portraits de notables ainsi que des compositions religieuses.

### — L'AGNEAU MYSTIQUE, de Hubert et Jean Van Eyck.

Lieu de conservation : Gand, cathédrale Saint-Bavon, Sint-Baafsplein. Accès : en semaine, de 10.30 h à 12 h et de 14.30 h à 16 h; les dimanches et jours fériés, de 14 h à 17 h. Entrée : 15 F.

Ce retable est un polyptyque comptant 20 panneaux peints. Le thème principal est celui de la Rédemption



Liège : Les Fonts Baptismaux de l'église Saint-Barthélemy.

(Photo C.G.T. - Dédé)



par le sacrifice du Christ. En 1934, le panneau des « Juges intègres » disparut mystérieusement et fut remplacé par une copie.

L'existence de Hubert Van Eyck est mal connue et parfois mise en doute. Il aurait commencé le polyptyque, achevé par son frère Jean. Celui-ci travailla, à partir de 1422, au service de Jean de Bavière. En 1425, il entra au service du duc de Bourgogne, Philippe le Bon. En 1430, il s'établit définitivement à Bruges, où il mena la vie d'un artiste de cour. Il réalisa des tableaux religieux ainsi que des portraits. La précision des détails empruntés à la réalité, l'harmonie de la composition, la luminosité des coloris et l'atmosphère empreinte de sérénité confèrent à l'œuvre de Van Eyck un caractère novateur qui marquera un tournant décisif dans la peinture flamande, au XVe siècle.

— LES FONTS BAPTISMAUX DE SAINT-BARTHELEMY, de Renier de Huy.

Lieu de conservation : Liège, église Saint-Barthélemy, Place Paul Janson. Accès : tous les jours de 9 h à 19 h. Entrée libre.

La Cuve baptismale est cylindrique, avec bord et base profilés. Sur les parois figurant 5 groupes en relief, reliés par un sol ondulé et séparés les uns des autres par des arbres :

- groupe 1 (motif central) : le baptême du Christ;
- groupe 2 : le baptême du centurion Corneille;
- groupe 3 : le baptême du philosophe Craton;
- groupe 4 : la prédication de Saint Jean-Baptiste;
- groupe 5 : le baptême du publicain.

Sous la cuve : dix bœufs (à l'origine 12), représentant les apôtres. Le couvercle, disparu à la Révolution française, représentait les prophètes et les apôtres.

D'après une chronique, l'auteur de l'œuvre serait Renier, un notable de Huy, investi de la fonction officielle d'orfèvre (et peut-être de monnayeur) auprès de l'évêque de Liège.

Cette œuvre, originale et unique par sa perfection technique, est imprégnée de symboles théologiques. On y décèle des influences stylistiques antiques et byzantines très bien assimilées. C'est un chef-d'œuvre de l'orfèvrerie médiévale, qui influence de manière décisive l'art mosan et rhénan.

— LA CHASSE DE NOTRE-DAME, de Nicolas de Verdun.

Lieu de conservation : Trésor de la cathédrale Notre-Dame de Tournai. Accès : tous les jours (sauf pendant les offices), de 12 h à 14 h. Entrée : 20 F.

Suivant l'inscription figurant sur le socle de la châsse, en forme de sarcophage, surmonté d'une toiture en pavillon, le maître Nicolas de Verdun la termina en 1205. Elle fut restaurée plusieurs fois.

Le nom de Nicolas de Verdun est connu par des inscriptions figurant sur deux œuvres : l'ambon de Klosterneubourg (près de Vienne) et la châsse de Notre-Dame. On attribue également à cet orfèvre la châsse des Rois Mages de la cathédrale de Cologne. L'élégance des silhouettes, l'agencement souple des vêtements caractérisent le style de Nicolas de Verdun.

La châsse de Notre-Dame, dernière œuvre conservée de Nicolas de Verdun,

est un des témoins importants de l'orfèvrerie mosane qui, au XIIIe siècle, influencera, au-delà de la Meuse et du Rhin, l'art de l'Europe centrale.

— LE TRESOR DE HUGO D'OIGNIES.

Lieu de conservation : Institut des Sœurs de Notre-Dame, 17, rue Julie Billiard, Namur. Entrée : sur demande à l'Institut.

Ce trésor, comprenant entre autres un évangélaire, le calice de Gilles de Walcourt et le reliquaire de la côte de Saint Pierre, se caractérise par son travail minutieux, ainsi que par sa décoration élégante et harmonieuse.

Jacques de Vitry, prédicateur parisien, constitua l'ensemble du trésor au cours de la première moitié du XIIIe siècle. Il rapporta d'Orient de nombreuses reliques, pour lesquelles Hugo d'Oignies réalisa des pièces d'orfèvrerie. En 1818, le dernier prieur de Saint-Nicolas d'Oignies confia la garde du trésor aux Sœurs de Notre-Dame à Namur.

Après 1187, Hugo quitta Walcourt pour s'établir à Oignies, au bord de la Sambre. Il travailla là comme orfèvre, dans la communauté religieuse fondée par son frère Gilles de Walcourt. L'originalité de son style réside surtout dans le développement de la décoration marginale par des éléments empruntés aux mondes végétal, animal et humain.

\*  
\*\*

Les « Sept Merveilles de Belgique » méritent notre entière attention et sont chaleureusement recommandées pour quelques excursions instructives.

## CONCOURS DE SÉCURITÉ INTER-GROUPES

Equipes ayant dépassé 1.000 jours sans accident au 28 février 1978	Jours sans accident
LIEGE 10 (Personnel Eupen - Warzée) ... ..	5.873
BRABANT 21 (Atelier Cureghem) ... ..	5.570
FLANDRE OCCIDENTALE 1 (Mouvement Assebroek - Dixmude - Koekelare - Furnes - Zwevezele) ... ..	2.489
LIEGE 4 (Mouvement Omal - Verlaine - Wanze) ... ..	2.418
ANVERS 2 (Mouvement Oostmalle - Broechem) ... ..	1.798
FLANDRE ORIENTALE 6 (Mouvement Herzele - Hofstade - Audenarde) ... ..	1.711
NAMUR - LUXEMBOURG 5 (Mouvement Luxembourg) ... ..	1.494
FLANDRE ORIENTALE 1 (Mouvement Destelbergen) ... ..	1.287
BRABANT 17 (Personnel Haacht - Diegem) ... ..	1.220
LIEGE 2 (Mouvement Bassenge - Oreye) ... ..	1.085
FLANDRE ORIENTALE 4 (Mouvement Hamme - Rupelmonde)	1.083



# ACTES DE PROBITE

Les agents dont les noms suivent, mentionnés par dépôt, ont remis à leur chef des sommes d'argent ou des objets trouvés au cours de leur service.

## ANVERS

Anvers : Sjouwerman R. (porte-monnaie + 5.430 F).

Malines : Willemsens T. (porte-monnaie + 16.270 F + 1.000 liras), Willemsens T. (porte-monnaie + 328 F), Peeters G. (portefeuille + 371 F), Luyckx A. (porte-monnaie + 1.033 F), Verbeeck F. (porte-monnaie), Verschoren F. (porte-monnaie), Serrien L. (porte-monnaie + 1.590 F).

Turnhout : Verhoeven C. (portefeuille + 540 F), Bastiaensen J. (portefeuille + 943 F).

## FLANDRE ORIENTALE

Destelbergen : De Roose E. (2.950 F + 5 florins), De Noyette G. (2.850 F), De Reu E. (2.170 F).

Hamme : Caluwaert G. (606 F), Berger R. (5.000 F), Michiels G. (773 F).

Herzele : Turtelboom J. (2.350 F).

Hofstade : Bauters M. (520 F).

## HAINAUT

Charleroi : Adam C. (portefeuille + 3.892 F), Loiseau P. (porte-monnaie + 34.031 F), Leyman R. (porte-monnaie + 800 F), Pele B. (porte-monnaie + 578 F), Loppe M. (sac à main de dame + 3.625 F), Jordens J. (sac à main de dame + 9.910 F), Burick R. (1.200 F), Mercy A. (porte-monnaie + 2.000 F), Duez J. (porte-monnaie + 1.820 F), Cottin (portefeuille + 4.006 F).

Jumet : Evrard M. (portefeuille + 2.276 F), Fevry A. (portefeuille + 3.920 F), Daspremont (portefeuille + 24.000 F).

La Louvière : Dufrasne F. (sac à main de dame + 1.960 F), Delhaye J. (sac à main de dame + 1.350 F).

## NAMUR-LUXEMBOURG

Florennes : Rouly M. (portefeuille + 1.800 F).

Havelange : Belaire V. (montre-bracelet).

Namur : Clement J. (sac à main + porte-monnaie + 6.054 F), Gerlache A. (portefeuille + 830 F), Lobet J. (portefeuille + documents + 1.345 F), Remacle P. (montre de dame).

## LIEGE

Bressoux : Rode R. (2.140 F).

Liège St.-Gilles : Gregoor H. (1.421 F), Hoyou (1.117 F).

Omal : Distèque (3.104 F).

Rocourt : Kotula A. (860 F), Walewijns (1.900 F + carnet de chèques).

## BRABANT

Jodoigne : Carette A. (portefeuille + 10.000 F).

Kessel-Lo : Vrancken J. (porte-monnaie + 2.400 F).

Kuregem : Moenaert P. (portefeuille + 3.000 F).

Louvain : Vandecauter K. (porte-monnaie + 810 F), Berthels D. (portefeuille + 3.120 F), Lintermans Ph. (porte-monnaie + 540 F), Vermaelen F. (porte-monnaie + 1.970 F), De rijck P. (porte-monnaie + 1.060 F), Deroost J. (porte-monnaie + 2.150 F).

Tirlemont : Rodeyys P. (portefeuille + 5.060 F).

## LIMBOURG

Bree : Boonen J. (portefeuille + 614 F), Pinxten G. (portefeuille + 2.033 F).

Genk : Feyen F. (portefeuille + carte de banque + 5.820 F), Vastmans J. (740 F).

Hasselt : Lambrichts W. (730 F), Gybels L. (10.000 F).

Koersel : Ooms J. (appareil de photographie).

Lanaken : Geelen P. (portefeuille + 820 F), Boumans F. (sac à main de dame + 1.320 F).

Maaseik : Saelmans J. (sac à main + 980 F), Kuypers R. (sac à main + montre + 4.142 F), Bekkers J. (montre de dame).

St-Trond : Dupae G. (portefeuille + 1.500 F), Lammens R. (bracelet en or).

Tessenderlo : Carremans E. (sac à main + carnet de chèques + 9.190 F).

Tongres : Moens R. (2.100 F).

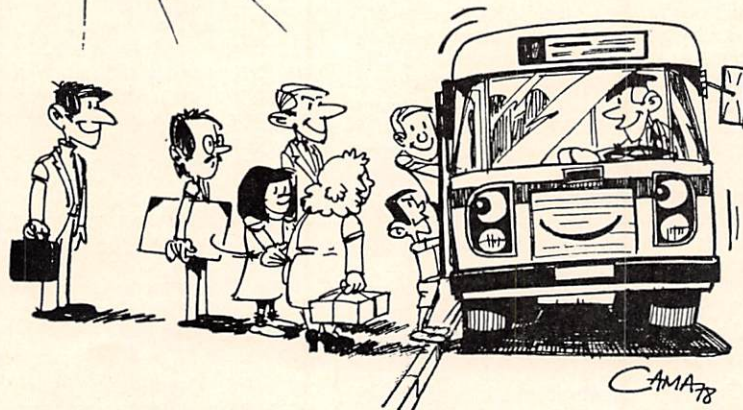
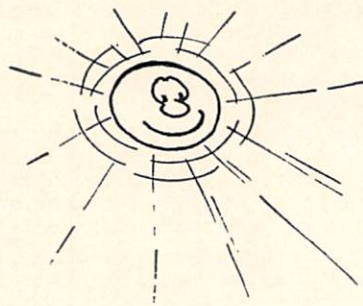
## FLANDRE OCCIDENTALE

Assebroek : De Lille G. (sac de dame + 1.020 F), Verduyysse M. (sac à main + 4.194 F).

Courtrai : Laverge J. (portefeuille + 890 F), Knokke : Desmidt O. (sac à main + 4.535 F), Van Labeke F. (portefeuille + 740 F).

Ostende : Nierynck R. (porte-monnaie + 1.253 F), Deplancke R. (bague en or), Declerck J. (porte-monnaie + 644 F), Vertriest J. (portefeuille + 1.710 F), Dieryck A. (portefeuille + 2.300 F).

# UNE CAMPAGNE DE COURTOISIE



Un groupe de travail pour la promotion de la courtoisie dans les transports en commun a été constitué à l'initiative du ministre des Communications, M. Chabert. Depuis de nombreuses années, souligne-t-on au Cabinet du Ministre, les sociétés de transport public multiplient les efforts pour stimuler la courtoisie dans les transports en commun. Ils incitent les usagers à monter dans un véhicule sans pousser et sans se bousculer, à céder leur place aux personnes âgées et jeunes mères, à aider les personnes handicapées à embarquer ou débarquer, à donner un coup de main aux usagers encombrés de colis. Ces petites manifestations de courtoisie, bien qu'elles passent souvent inaperçues, contribuent non seulement à rendre les transports en commun plus agréables, elles agissent aussi sur l'efficacité même des moyens de transport, notamment par l'augmentation de la vitesse commerciale.

Le groupe de travail récemment

constitué est présidé par un fonctionnaire du ministère des Communications et comporte des représentants des sociétés de transports intercommunaux, Anvers, Gand, Liège, Charleroi, Verviers, ainsi que de la S.N.C.V. et de la S.N.C.B. Une des premières initiatives du groupe de travail est le lancement d'une campagne de sensibilisation des jeunes — lesquels représentent une frange importante des usagers — à la courtoisie. Avec l'appui des ministères de l'Education nationale, un concours de dessin sur le thème de la courtoisie est organisé dans tout le réseau scolaire du pays. Ce concours sera clôturé le 30 avril et les prix remis le 24 mai.

Ultérieurement, le groupe de travail sélectionnera certains dessins en vue de réaliser des affiches qui permettront d'étendre la campagne de courtoisie dans les transports en commun au grand public.

## PARTICIPATION DE LA S.N.C.V. A DES EXPOSITIONS

Le stand de la S.N.C.V. à la remarquable exposition « Transports publics - Industries belges », tenue à Bruxelles en 1977, n'est pas passé inaperçu. En effet, la participation de la Société nationale à d'autres expositions a depuis lors été sollicitée de diverses parts.

D'ores et déjà, la S.N.C.V. a décidé de participer aux manifestations ci-après :

— du 20-4 au 23-4-1978, au Kursaal d'Ostende, où une exposition, organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'arrondissement d'Ostende, est consacrée à différents aspects de cet arrondissement;

— du 29-4 au 15-5-1978, au Heysel, à la Foire commerciale de Bruxelles;

— du 30-5 au 17-6-1978, au Westland Shopping Center, à Anderlecht, où les relations actuelles et les projets relatifs au Ring, au Métro et aux nouvelles lignes d'autobus seront mis en évidence.

Par ailleurs, la Société organisera elle-même une exposition, à l'école supérieure technique de la ville d'Ostende, du 7 juillet au 27 août 1978. Elle y mettra en relief les réalisations du passé et du présent, ainsi que les projets d'avenir de la S.N.C.V., spécialement en ce qui concerne les lignes vicinales de la Côte.



---

## HUITIEME PRIX DIRECTEUR GENERAL HOENS

---

Comme chaque année, un concours de dessin fut organisé, en 1977, pour les enfants (6 à 12 ans) des vacanciers de nos maisons de vacances.

Les dessins présentés étaient, en général, joliment faits, en noir et blanc ou en couleur. Le Comité de Direction de nos maisons de vacances a fait un choix parmi ces dessins et a couronné les dessinateurs en herbe ci-après :

### ANNETTE ET LUBIN

- dessin colorié de Stefaan Jaspers, fils de J.-B. Jaspers, ayant résidence administrative à Turnhout;
- dessin en noir et blanc de Marianne Op de Beeck, fille de J. Op de Beeck, ayant résidence administrative à Anvers.

### ZONNEBLOEM

- dessin colorié de Lutgarde Paesen, fille de L. Paesen, ayant résidence administrative à Genk;
- dessin en noir et blanc de Marc Vermeersch, fils de J. Vermeersch, ayant résidence administrative à Hamme (Flandre orientale).

Les lauréats ont reçu un très beau prix.

Bravo, les jeunes, et bonne chance aux candidats du concours de dessin de 1978.

---

## NOCES D'OR ET DE DIAMANT

---

Nous informons les pensionnés jubilaires, désirant obtenir un séjour gratuit d'une semaine dans une de nos maisons de vacances, pendant la période du samedi 27 mai au samedi 1er juillet 1978, qu'ils doivent introduire au plus tôt la demande requise.

Celle-ci doit être adressée au Service Social de la S.N.C.V., 14, rue de la Science, 1040 Bruxelles.

---

## CHAMPIONNATS CYCLISTES

---

Le championnat du Hainaut ouvrira la saison cycliste 1978 pour le personnel de la S.N.C.V. Il se disputera le samedi 13 mai prochain, à Eugies - FRAMERIES. Il y a aura deux épreuves : une pour les plus de 35 ans (départ à 13 h) et une pour les moins de 35 ans (départ à 15 h). Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M. Robert Wattier, Dépôt S.N.C.V., 22, rue Jonas, 7250 Eugies - FRAMERIES.

A Tremelo, se déroulera le championnat d'Anvers, le dimanche 18 juin 1978. La course pour les plus de 35 ans débutera à 14 h, celle des moins de 35 ans à 16 h. Les renseignements complémentaires peuvent être demandés à M. Libert, Stelplaats N.M.V.B., 46, Elektriciteitsstraat, 2800 Malines.

Bonne chance aux concurrents et grand succès aux organisateurs.

# NOS MAISONS DE VACANCES ET NOS APPARTEMENTS MEUBLES VOUS ATTENDENT



La poésie des toits de Spa, centre touristique de premier rang, station thermale et de sports d'hiver dans la vallée pittoresque du Wayai, que les grands de ce monde fréquentèrent jadis et où des milliers de vacanciers vont se distraire à l'heure actuelle. (Cliché C.G.T. - Photo Desutter)

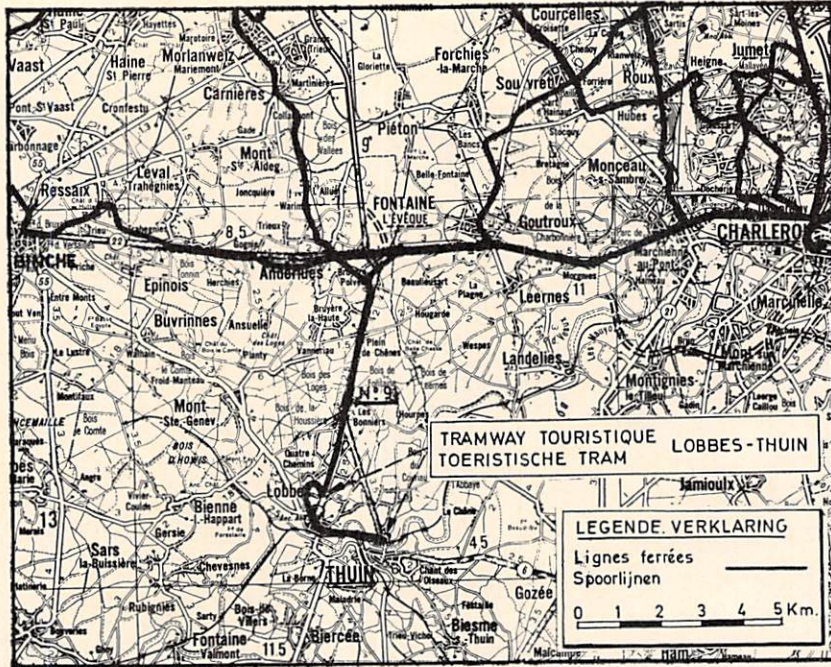


Ostende, qui peut être considérée comme la plus célèbre des cités balnéaires, est également un grand port de pêche. Sur la photo, à l'avant, la gare S.N.C.V. et, à gauche, la gare S.N.C.B., qui connaissent un intense trafic de touristes nationaux et étrangers pendant la saison.



# TRAMWAY TOURISTIQUE ELECTRIQUE LOBBES - THUIN

Des convois « historiques » circuleront bientôt entre Lobbes et Thuin. L'extrait de carte routière ci-dessous permet de situer les environs et le tracé de la nouvelle attraction « rétro » touristique.



## TEMOINS DU PASSE

Si le passé de la Société nationale vous intéresse, il ne faut pas manquer de visiter le Musée du tram (à Schepdaal-DILBEEK) ni d'emprunter le Tramway touristique de l'Aisne, « Li Trimbleu », le tram des Grottes de Han, ou, bientôt, le Tramway touristique électrique Lobbes - Thuin.

### Le musée du tram à Schepdaal-Dilbeek.

Le musée est ouvert de Pâques au 31 octobre, les samedis, dimanches et jours fériés, de 14 à 18 h. L'entrée est gratuite pour les membres du personnel et les pensionnés de la S.N.C.V., sur présentation de la carte de service.

Pour les autres personnes, le prix d'entrée s'élève à 20 F. Des réductions sont accordées aux enfants, aux familles nombreuses, aux membres de certaines associations touristiques et aux groupes.

### Le tramway touristique de l'Aisne.

Entre Erezée et Forge, à la Plez, sur l'ancienne ligne ferrée vicinale Comblain-la-Tour - Manhay - Melreux, on peut s'embarquer dans des convois constitués de différents types d'ancien matériel, tirés par des autorails ou la seule locomotive à vapeur vicinale encore de service.

En 1978, les trams circulent les jours ci-après :

- les dimanches et jours fériés, du 26 mars au 15 octobre;
- tous les jours, pendant la période du 1er juillet au 31 août;

- les samedis : 6 et 13 mai, 3, 10, 17 et 24 juin; 2 et 9 septembre.

Des trains spéciaux ou un tram restaurant sont disponibles, n'importe quel jour de la semaine, sur demande préalable au « T.T.A. », 79, rue Auguste Lambiotte, 1030 Bruxelles, où tous autres renseignements peuvent également être obtenus.

### « Li Trimbleu ».

Dans le pays de Herve, ce jardin merveilleux, le tram touristique « Li Trimbleu » vous attend pour une promenade dans d'anciennes remorques vicinales.

« Li Trimbleu » circule :

- a) les dimanches et jours fériés :
  - du 16 avril au 10 septembre 1978;
  - de 13 à 18 h;
  - départs à l'heure.
- b) en semaine, uniquement les mercredis et les samedis :
  - du 1er juillet au 30 août 1978;
  - départs à 14 h et à 16 h.

Le trajet Trembleur - Mortroux - Trembleur, y compris la visite du musée de la Roue et de la Vie régionale, coûte 90 F. Des voyages scindés sont possibles. Des réductions sont prévues pour les enfants et les voyages scolaires ou groupes (sur demande).

Pour tous renseignements et pour réservation, téléphoner au (087) 66.43.40 (tous les jours) ou au (041) 87.50.01 (en saison).

### Le tram des « Grottes de Han ».

Sur cette ligne vicinale entre le Vil-

lage et les Grottes, longue de 5 km 400, des autorails tractionnent des baladeuses de jadis. Comme sur toutes les autres lignes vicinales, le voyage est gratuit pour le personnel de la S.N.C.V. et les membres de leur famille, sur présentation de la carte de service personnelle ou de la carte de famille. Le prix d'entrée pour les Grottes est évidemment à acquitter.

Le tram roule du 13 mars au 2 novembre inclus, à partir de 9 h jusque 11 h 30 et de 13 h à 18 h, toutes les demi-heures.

Les renseignements complémentaires éventuels sont à demander à la S.A. pour l'Exploitation du Chemin de fer Vicinal des Grottes de Han, 5171 Rivière-PROFONDEVILLE.

## LES PROPOS DU CHEF TRAMBUS

CONDUCTEUR-RECEVEUR AB : Oh là là ! J'ai les membres entièrement ankylosés, chef.

TRAMBUS : Vous avez de l'hypertension peut-être ? Il ne faut pas perdre de vue que nous vivons tous, à l'époque actuelle, dans un certain état d'irritabilité mentale ou physique.

Quand on fait la file à un guichet de poste ou dans un grand magasin, par exemple, la nervosité qui en découle entraîne souvent la contraction involontaire de nos muscles.

C. : Oui, bien des gens vivent dans des situations de nature à créer des tensions : un mariage malheureux, des soucis d'argent, certaines conditions de travail, etc. Il paraît que ces tensions peuvent avoir des conséquences physiologiques et expliquer, par exemple, maux de tête, ulcère à l'estomac, maladie cutanée, tension artérielle trop élevée ou troubles cardiaques.

T. : C'est exact. Et dire que nous sommes actuellement tous plus ou moins tendus. Nous tentons bien de réagir, mais nous le faisons généralement d'une mauvaise façon. Fumer, rire et parler nerveusement, jurer, se ronger les ongles, tapoter sur la table, mâcher du chewing-gum, avoir des tics incontrôlés, boire de l'alcool, etc. en sont les preuves.

C. : On peut aller de mal en pis...

T. : Et pourtant la solution est simple.

Il y a un remède contre la tension, inoffensif celui-là, contrairement au tabac, à l'alcool, etc. Il s'agit de l'exercice physique, sous toutes ses formes. Il a été constaté qu'on pouvait, en trotinant, par exemple, éliminer tous ou la plupart des effets de la tension.

C. : Je me vois difficilement quitter mon autobus pour galoper 5 à 10 minutes dans la rue.

T. : Evidemment. Et il ne s'agit pas de galoper. Un petit exercice de temps à autre pendant ses moments de loisir, tel que la marche rapide, la promenade, un petit trot occasionnel, etc., favorise la santé et procure un sentiment psychique de bien-être. Quand on prend de l'âge et qu'on mène une vie sédentaire, il ne faudrait pas le perdre de vue.

C. : ... et avoir le courage de persévérer dans les exercices qu'on s'est librement imposés.